



INFORMATION MUNICIPALE

Réunion du Conseil municipal du 2 juillet 2020

Présents : Thierry BOURY, Didier TABARY, Philippe HELIN, Renaude HELIN, Elodie SAVARY, Michaël BRUDER, Jean Louis DELIGNY, Ludovic DINCQ, Christine ERADES, Jean-Louis HOT, Christophe OLIVIER, Marie-Jeanne SIMON, Frédéric TABAT, Michel THOREZ, Michel VENUTI.

Absents : Michaël BRUDER ayant donné pouvoir à Christophe OLIVIER, Jean Louis HOT ayant donné pouvoir à Philippe HELIN, Michel THOREZ ayant donné pouvoir à Didier TABARY

Secrétaire de séance : Elodie SAVARY

Le conseil municipal s'est réuni suivant un ordre du jour comme suit :

1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 juin 2020

Le conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la séance du 23 juin 2020.

2- Approbation du budget prévisionnel 2020-2021

Le budget prévisionnel constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante. Il constitue les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Compte tenu de la crise sanitaire, le budget prévisionnel 2020/2021 doit être déposé avant le 31 juillet 2020 aux autorités compétentes.

Lundi 22 juin 2020, la commission des finances s'est réunie afin de travailler sur le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractères générales	309 200.00 €	Produits des services du domaine	20 812.00 €
Charges de personnel et frais ass.	251 000.00 €	Impôts et taxes	308 835.00 €
Autres charges de gestion courante	75 100.00 €	Dotations et participations	131 545.00 €
Charges financières	6 714.00 €	Autres produits de gestion courante	6 000.00 €
Charges exceptionnelles	7 500.00 €	Résultat reporté ou anticipé	465 731.67 €
Virement section d'investissement	283 409.67 €		
TOTAL	932 923.67 €	TOTAL	932 923.67 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations incorporelles	50 000.00 €	Subventions d'investissement	887 916.00 €
Immobilisations corporelles	1 722 027.67 €	Emprunts et dettes assimilées	300 000.00 €
Emprunts et dettes assimilées	11 206.00 €	Dotations fonds divers et réserves	25 338.00 €
		Virement section de fonctionnement	283 409.67 €
		Résultat reporté ou anticipé	286 570.00 €
TOTAL	1 783 233.67 €	TOTAL	1 783 233.67 €

Monsieur HELIN Philippe, Adjoint aux finances, explique que les dépenses d'investissement les plus importantes de l'année seront relatives à l'exécution des travaux prévus rue de QUIERY (enfouissement, voirie).

Il est à préciser que la somme totale prévue des travaux est entièrement placée dans ce budget alors qu'elle sera payée sur 2 exercices comptables. L'emprunt de 300.000 euros, acceptée par le comptable public, servira à compenser les subventions qui seront perçues au prochain exercice comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2020/2021 tel qu'il est présenté.

3- Groupement de commandes initié par le CDG 59 pour les reliures et restauration

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du nord a constitué avec l'assistance des archives départementales du nord, un groupement de commande pour la reliure cousue de registre, la restauration de documents d'archives anciens et la fourniture de papier permanent en 2016.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'optimisation des coûts, les frais de conservation des archives constituant une dépense obligatoire des communes et des EPCI (CGCT art L2321-2 ET L5211-36).

A ce jour, la commune d'ESQUERCHIN ne fait pas partie de ce groupement mais Monsieur le Maire a reçu une proposition en janvier 2020 afin de faire partie des communes inscrites dans ce groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de ladite convention.

4- Retour conseil d'école du 30 juin 2020

Madame Renaude HELIN fait retour du conseil d'école du 30 juin 2020. A la date du 2 juillet, elle indique être en attente du compte rendu de Madame ERCOLI Directrice de l'école Yves Duteil.

Quelques travaux seront à prévoir avant la rentrée scolaire 2020. La liste détaillée sera transmis à Monsieur Didier TABARY, adjoint aux travaux.

Le bilan de la gestion relative à la crise sanitaire est très satisfaisant. A compter du 22 juin 2020, 90.4 % des élèves inscrits avaient retrouvé le chemin de l'école.

Pour la rentrée de septembre 2020, 91 élèves sont d'ores et déjà inscrits. L'effectif des élèves pour une classe sera compris entre 21 et 24 élèves.

Un dernier point relatif aux commandes des fournitures scolaires est soulevé. Le prestataire sera désormais Majuscule situé à Vitry en Artois.

Très touchée par l'absence de spectacle clôturant le temps scolaire et le rituel au-revoir à nos CM2, la Municipalité a offert les livres de fin d'année aux enfants le mardi 30 juin. Un grand merci à l'association des parents d'élèves qui a rajouté un cadeau supplémentaire.

5- Ouverture d'enquête publique sur l'épandage des boues de la SAS Mac Cain alimentaire à Harnes – Avis du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une information à ouverture d'une enquête publique suite à une demande d'autorisation à l'extension du plan d'épandage des boues Mac Cain de Harnes.

Monsieur le Maire souligne plusieurs incohérences à la lecture du dossier repris en objet. En effet, en annexe 4, la commune d'Esquerchin n'est pas intégrée dans les zones de captage alors que le plan de l'annexe 4 démontre que nous disposons d'une telle zone. Il est important de le soulever dans la mesure où les contraintes de ce type de terrain sont importantes. D'autre part, les modalités et zones de stockage ne sont pas indiquées dans le dossier.

Les analyses sur les boues sont transmises du producteur à l'utilisateur ne permettant aucune information à l'autorité municipale.

De plus, il est indiqué un épandage des boues interdit à moins de 100 mètres des habitations, or l'annexe 4 indique des champs concernés à proximité immédiate.

L'étude indique également qu'aucun projet n'est connu contraignant à cet épandage. Or la municipalité est concernée par l'épandage des boues de la station de Sin le noble dont la superposition est interdite, mais également par le projet de méthanisation sur la plateforme delta 3 de DOURGES qui devrait aboutir en 2021.

Enfin, l'annexe 12 démontre une superficie de mise à disposition de 100.68 ha dont 66.11 ha épandables sans contrainte et 34.57 ha avec contrainte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable.

6- Aménagement des horaires sur le contrat de vacataire pour la surveillance de la cantine

Madame Renaude HELIN présente au conseil municipal l'étude menée sur l'aménagement des horaires du contrat de vacataire pour la surveillance de la cantine. Elle indique que les horaires hebdomadaires prévus le sont à hauteur de 14 heures.

Elle indique que la mise en place de la cantine, la gestion de la surveillance des enfants qui mangent à la cantine sur la pause méridienne de 2 heures et nettoyage des matériels ainsi que des locaux nécessitent une présence quotidienne de 3h30 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) durant les périodes scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'aménagement des horaires sur le contrat de vacataire tel qu'il a été présenté.

7- Délégations au Maire

Par courrier du 26 juin 2020, Monsieur DESTOUCHES, sous-préfet demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les limites d'intervention du Maire au titre de l'article L2122-22 pour l'alinéa 16 de l'article.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la délégation de pouvoirs au Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT pour l'alinéa 16, de la manière suivante : « D'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour l'intégralité des contentieux qui concernent la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros. »

8- Tarifs Cantine/Garderie rentrée 2020

Monsieur le Maire rappelle que le contrat qui lie la Mairie à la Société ELIOR prend fin le 28 août 2020 et que l'étude de marché est actuellement en cours. Compte tenu de la réglementation imposée suite à la promulgation de la loi EGALIM (mise en place du bio à 50 % en 2022, étude sur le gaspillage alimentaire etc....) , Monsieur le Maire indique qu'il craint une hausse des coûts.

Pour l'heure, il apparaît difficile d'avancer un chiffre aux familles concernant le coût du repas à compter de la rentrée 2020. Néanmoins, Monsieur le Maire indique qu'il communiquera le nouveau tarif aux familles dès qu'il aura connaissance du résultat de l'étude de marché.

Conscient des désagréments que peut engendrer une variation importante du tarif, et un délai de prévenance très court, Monsieur le Maire rappelle qu'il ne peut se soustraire aux réglementations existantes.

Concernant le tarif garderie, le Conseil Municipal doit se positionner sur le tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le tarif garderie à 1.50 euros le matin et 1.50 euros le soir.

Pour le Conseil Municipal, Le Maire
BOURY Thierry

Amicalement,



Le Conseil Communautaire d'installation avait lieu ce vendredi 10 juillet à 17h à Gayant Expo Concerts.

C'est avec un immense plaisir que nous retrouverons à la présidence de l'intercommunalité, notre voisin, Christian POIRET.

Quant à notre Commune, l'engagement et la qualité de vos élus vous permettent d'être représenté dans les structures intercommunales à une importance inédite dans l'histoire de notre village. Cela permettra à notre Commune d'être informée et collaborée dans tous les grands projets intercommunaux.

En cette séance, le Conseil Communautaire a voté l'intégration de :

- Thierry BOURY au poste de titulaire au SYMEVAD (SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets) et au poste de suppléant au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)*
- Elodie SAVARY au poste de titulaire au SCOT*
- Didier TABARY au poste de titulaire au SMTD (Syndicat Mixte des Transports du Douaisis)*
- Michel THOREZ au poste de suppléant au SYMEVAD*
- Christine ERADES, référente mobilité*
- Philippe HELIN, référent trame verte*
- Renaude HELIN, référente agriculture*